

67840

COMPLÉTER EN CARACTÈRE LISIBLE

DATE:

AA	MM	JJ	JJ

ATTENTION : Ce formulaire doit être complété seulement et uniquement par les personnes qui ne sont pas inscrits à la TPS et à la TVQ et qui sont éligibles au paiement sous forme d'honoraires professionnels tel qu'indiqué au verso.

PAYABLE À

Numéro d'assurance sociale <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>												Numéro de dossier/matricule <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr></table>											
Nom _____		Prénom _____		Numéro de téléphone, domicile ou cellulaire _____																			
Adresse de résidence _____		Code postal _____		Pays d'origine _____																			
Courriel _____		<input type="checkbox"/> Citoyenneté Canadienne		<input type="checkbox"/> Non résident-e :																			

CONTRAT (à compléter en tout temps)

Employeur actuel: _____		Titre d'emploi: _____																	
Nature des services requis: _____																			
Service rendu: de <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr><tr><td style="text-align: center;">AA</td><td style="text-align: center;">MM</td><td style="text-align: center;">JJ</td><td style="text-align: center;">JJ</td></tr></table> à <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr><tr><td style="text-align: center;">AA</td><td style="text-align: center;">MM</td><td style="text-align: center;">JJ</td><td style="text-align: center;">JJ</td></tr></table> Session: _____ Sigle du cours: _____								AA	MM	JJ	JJ					AA	MM	JJ	JJ
AA	MM	JJ	JJ																
AA	MM	JJ	JJ																

RÉSERVÉ AUX SERVICES FINANCIERS

TAG Honoraires professionnels (avec feuillets fiscaux T4A, T4ANR et Relevé 1)

2031 Résident (sans TPS ni TVQ): Sans déduction à la source 2031 Résident (avec TPS et TVQ): Sans déduction à la source

2032 États-Unis: Retenue à la source (Impôt fédérale 10% – Impôt provinciale 9%) Dérogation

2033 Pays étranger: Retenue à la source (Impôt fédérale 15% – Impôt provinciale 9%) Dérogation

TAG Droits d'auteur (avec feuillets fiscaux T4A, T4ANR et Relevé 1)

2034B Résident (sans TPS ni TVQ): Sans déduction à la source 2034A Résident (avec TPS et TVQ): Sans déduction à la source

CODE DU, DE LA REQUÉRANT-E	UBR	COMPTE	MONTANT	Pour les non-résidents du Canada, les déductions à la source seront prises sur le montant inscrit.
Impôt fédéral non résident	1 0 0 0 0 0 0	2 1 0 8 2		
Impôt provincial non résident	1 0 0 0 0 0 0	2 1 0 8 3		
TOTAL À PAYER À L'INTERVENANT-E				
Signature de l'intervenant-e		Signature du, de la responsable		
				Vérifié par comptes à payer
				Vérifié par fonds spéciaux
VOIR INFORMATION AU VERSO				

CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE ET PROCÉDURE
« PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS »
V.R.A.F. – Services financiers – # S.F.1

ÉLIGIBILITÉ AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS

a) Les personnes suivantes qui n'ont pas de lien d'emploi avec l'UQAM sont éligibles au paiement sous formes d'honoraires professionnels sans déduction à la source mais avec **émission** de formulaires fiscaux (T4A et relevé 1):

- conférenciers-ères invités-es;
- évaluateurs-trices de mémoires;
- experts-es sur comité technique;
- juges des examens en musique;
- réviseurs-euses de thèse;
- traducteurs-trices de textes.

Cependant, un,une professeur-e-chercheur-e responsable d'un contrat de recherche est éligible au paiement sous forme d'honoraires professionnels en autant que le contrat prévoit que :

- le,la professeur-e-chercheur-e a le droit à des honoraires professionnels;
- le,la professeur-e-chercheur-e est responsable d'un contrat de recherche;
- l'organisme qui subventionne le projet de recherche accepte que le,la professeur-e-chercheur-e reçoive des honoraires;
- l'UQAM n'exerce pas de contrôle direct sur les activités de recherche mais que son contrôle se limite aux aspects administratifs.

b) Un **entrepreneur indépendant** est une personne qui, par son originalité, sa façon de procéder, son initiative personnelle, son dynamisme, réunira différents éléments de production dans le but de faire des profits. Pour ce faire, il devra prendre des risques, entrer en concurrence avec d'autres entreprises et faire affaire avec une clientèle diversifiée. Il a un contrôle total sur ses heures de travail, sur sa manière d'effectuer le travail, l'échéancier à respecter, le rendement. **Il n'est pas un,une employé-e de l'Université.**

Le fait pour une personne de fournir ses services sous une raison sociale, d'avoir plusieurs clients (non exclusivité) et de se comporter comme un travailleur indépendant en faisant ses rapports d'impôt et en déclarant ses revenus comme étant ceux d'affaires, sont autant d'éléments qui militent en faveur du titre d'entrepreneur indépendant ou de travailleur autonome.

NON ÉLIGIBILITÉ AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS

Toutes les personnes ayant un lien d'emploi avec l'UQAM doivent être payées sous forme de salaire.

Aucun paiement d'honoraires professionnels n'est autorisé si la personne a complétée un rapport de dépenses ou une avance voyage à son dossier. Le formulaire de rapport de dépenses n'est pas autorisé pour les réclamations de dépenses des entreprises ou travailleurs autonomes. Ceux-ci doivent inclure ces déboursés sur la facture d'honoraires ou sur le formulaire « Honoraires professionnels ».

POUR INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES SERVICES FINANCIERS

TÉLÉPHONE : 6140 OU DE L'EXTÉRIEUR : 514 987-6140

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-4434

FAIRE UNE PHOTOCOPIE POUR VOS DOSSIERS (si nécessaire)